

Arrondissement d'Anjou

7701, boul. Louis-H-La Fontaine
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 493-8033
Télécopieur : 514 493-8094
Courriel : louise_goudreault@ville.montreal.qc.ca

Le 7 mars 2017

Destinataires : Aux soumissionnaires

Objet : ADDENDA No 1
 Aménagement de modules d'entraînement dans le secteur du parc Talcy et
 installation de 7 balancelles dans différents parcs de l'arrondissement Anjou
 Soumission no 2017-03

Madame,
Monsieur,

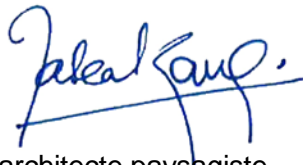
Veillez trouver ci-joint les documents que comporte l'addenda cité en rubrique.

Cet addenda fait partie intégrante des documents de soumission. Veuillez l'ajouter aux documents que vous avez déjà en votre possession.

En accuser réception s'il vous plaît à la page Document de soumission du bordereau de soumission

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Préparé par :



Pascal Bauer, architecte paysagiste
Groupe Marchand Architecture et Design inc.

Arrondissement d'Anjou

7701, boul. Louis-H-La Fontaine
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 493-8033
Télécopieur : 514 493-8094
Courriel : louise_goudreault@ville.montreal.qc.ca

Le 7 mars 2017

ADDENDA No 1

PROJET : Aménagement de modules d'entraînement dans le secteur du parc Talcy et installation de 7 balancelles dans différents parcs de l'arrondissement Anjou
Soumission no 2017-03

Article 1. Questions/ réponses :

Q 1 : Vous demandez la licence 1.5 pourquoi? Car cette licences d'après la R.B.Q est requise quand ont construit ou répare des ponts et voies superposées et des ouvrages relatifs à la génération d'électricité. Dans ce projet il n'y a aucun de ces travaux prévu. Pour les travaux de bétonnage pour aménagement extérieurs c'est la licence 3.2 de la R.B.Q.

R 1 : La licence # 1.4 de la R.B.Q (routes et canalisation) est requise.